



**ALLIBERT TREKKING**  
Guides par passion

# Sables Et Oasis Du Sud

28 février au 09 mars

Groupe Reliance



Responsable du groupe : Mr Jean Luc Mermet

Votre conseiller en voyage : Sophie Loyaux  
s.loyaux@allibert-trekking.com +33 4 76 45 55 69

Tel général +33 4 76 45 84 84

Devis n°3 réalisé le 10 octobre 2019 valable jusqu'au 15 novembre 2019



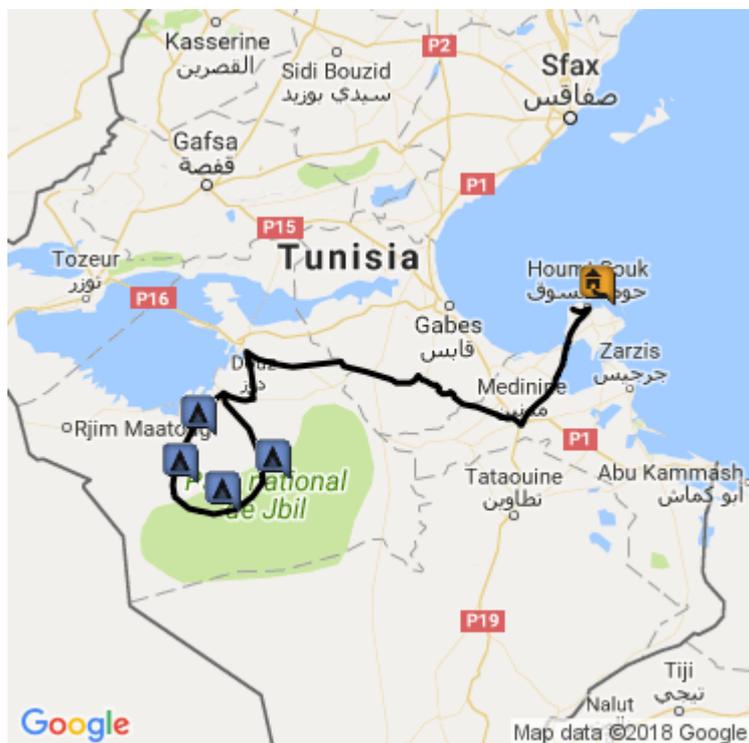
# Sables Et Oasis Du Sud

## Les points forts du voyage

- Le choix du désert tunisien, idéal pour une première découverte des dunes.
- L'immersion dans le Grand Erg pour un véritable dépaysement.
- Les première et dernière nuits dans un hôtel trois étoiles.

Au cœur du Grand Erg, la caravane de chameaux se faufile entre les dunes, avec pour horizon quelques bouquets de palmiers ou les vestiges d'un village ensablé. L'ambiance du désert tunisien, la vie nomade, la cérémonie du thé autour du feu, la galette cuite sous le sable, le bivouac dans les dunes... le voyage idéal pour un dépaysement court, mais intense.

## L'itinéraire



## Points de repère

**Trekking** : pour plonger en pleine nature pendant plusieurs jours consécutifs. Marches itinérantes en autonomie, loin de toute infrastructure.

**Niveau 2** : (en moyenne) marche de 4 à 5 heures par le matin

**DUREE** : 11 jours en fonction de l'itinéraire choisi

**PORTAGE** : Uniquement vos affaires de la journée, bagages portés par des chameaux.

**HEBERGEMENT** : Hôtel, tente

**ENCADREMENT** : Guide-accompagnateur Allibert tunisien francophone



## Proposition 1 : séjour sur 11 jours

Dates : du 28 février 2020 au 09 mars 2020 ou à d'autres dates sous réserve de disponibilité au moment de la réservation

**Tarifs sans aérien international :**

**Base 10-15 participants : 630€ par personne**

**Réservation du vol en option à partir de 250 euros/personne sous réserve de disponibilité au moment de la réservation**

**Hébergement individuel :**

*Le tarif du devis est sur la base de chambre double ou twin. La répartition du groupe peut entraîner la réservation et la facturation d'une chambre individuelle.*

**Chambre individuelle : 165€ par personne**

**Frais de dossier offerts pour les circuits en groupe privé**

### **Le prix comprend**

- Les transferts terrestres décrits dans le programme en véhicules réservés au groupe (minibus ou 4 x 4 selon le parcours).
- L'hébergement décrit, en chambre double, tente double.
- La pension complète pendant le circuit, sauf les éventuels repas de midi à l'arrivée et au départ de Djerba.
- L'encadrement par un guide-accompagnateur Allibert tunisien francophone.
- L'assistance d'une équipe locale (chauffeurs, chameliers et leurs animaux de bât).
- Le matériel de camping (tente-mess, tentes de couchage, matelas mousse épais) et de cuisine.
- Une trousse de secours collective.

### **Le prix ne comprend pas**

- Le vol Lyon-Djerba aller et retour en classe économique.
- Les taxes d'aéroport au départ d'Europe.
- L'assurance annulation/interruption de séjour/perte de bagages et l'assistance.
- Tout ce qui n'est pas indiqué sous la rubrique "Le prix comprend".

### **Vos dépenses sur place**

- Les éventuels repas de midi à Djerba : entre 5 et 12 € par repas.
- Les boissons.
- Les pourboires.
- La taxe de sortie : 30 dinars (13 €).



## **Les pourboires**

Les pourboires font partie de la culture du pays. Il est de tradition de constituer une cagnotte remise à la fin du voyage aux membres de l'équipe. Ce geste de remerciement, variable selon l'itinéraire et la durée, et auquel chacun participe selon sa satisfaction, est toujours apprécié.

Montant recommandé : 15 à 20 € par participant et par semaine. Cette somme prenant en compte le niveau de vie afin de ne pas déstabiliser les équilibres économiques.

## **Ajustements tarifaires**

Les prix indiqués ne sont valables que pour certaines classes de réservation sur les compagnies aériennes qui desservent cette destination. Ils sont donc susceptibles d'être modifiés en cas d'indisponibilité de places dans ces classes au moment de la réservation.



## Au jour le jour (programme sur 11 jours)

Organisation des journées dans le désert : vous marcherez environ 3 à 4h tous les matins à travers les divers paysages du désert. A midi vous arriverez à votre endroit de bivouac, le camp sera monté. L'après midi sera dédié aux activités proposées par Jean Luc Mermet.

### Jour 1: Djerba

Hébergement : hôtel. Repas libres

Accueil à l'aéroport de Djerba puis transfert dans un hôtel 3 étoiles.

Repas libres

Nuit en hotel (en fonction de l'heure de votre arrivée à Djerba, si votre vol arrive avant midi, possibilité de rejoindre le désert dès la 1<sup>ère</sup> nuit)

### Jour 2: djerba – Nouil – hachana

Hébergement : tente. Repas inclus : matin, midi, soir. Transfert : 4 h.

Départ de Djerba par le bac. Passage à Douz : porte du désert, cette ville est le centre de sédentarisation des nomades merazigues et des tribus voisines. Sa palmeraie est l'une des plus belles de la région. Déjeuner au campement saharien de Nouil. Dans l'après-midi, arrivée à Ghidma, à la limite du Grand Erg oriental. La caravane de dromadaires nous attend. Installation du campement et premiers pas dans le désert. Nuit sous les étoiles.

### Jour 3 à 9 : Aouinet rajeh – elhamdia -boujhif – chott hejria – elghar – Bir Aoun –Ben chroud

Hébergement : tente. Repas inclus : matin, midi, soir

Le premier matin c'est le départ, le plaisir de marcher au sein d'une caravane dans un paysage infini de dunes. Pendant ces 7 jours, le Sahara se présente sous son aspect le plus agréable : tout en courbes et en dunes, avec des oasis miniatures, vestiges d'époques où le désert était plus habité et où les palmiers dattiers et l'élevage fournissaient suffisamment de travail pour nourrir les tribus. De loin en loin, quelques tentes bédouines éparpillées, des familles nomades, un puits, des roses des sables aussi. Nous marchons sur les plus hautes dunes et installons chaque midi notre campement au cœur du désert, dans les dunes, dans une petite oasis, et au cœur du village ensablé d'Aouinet Rajah..

### Jour 10: Ben chroud – Nouil – djerba

Hébergement : hôtel. Repas inclus : matin, midi, soir

Nous terminons aujourd'hui notre dernière matinée de randonnée avant de quitter l'immensité du désert et retrouver la civilisation

Nous retrouvons les 4x4 qui nous ramèneront à Nouil puis transfert à Djerba.

Visite possible sur la route des maisons troglodytes de Matmata (visite à régler sur place)

Fin de la randonnée à midi, transfert à Djerba. Repas et nuit à l'hôtel.



## **Jour 11: Djerba**

Repas inclus : matin. Repas libres : midi, soir.

Transfert à l'aéroport en fonction de vos horaires de vols.



# Organisation

## Sur le terrain

### L'équipe

- Un guide-accompagnateur Allibert tunisien francophone.
- L'équipe locale
  - Un cuisinier
  - Des chameliers.
  - Des chauffeurs.

### Les déplacements

- Transferts en 4X4 dans le désert et minibus (parfois 4X4) sur les parcours goudronnés.

### L'hébergement

- A Djerba : hôtel 3 étoiles, normes internationales, base chambre double.
  - Dans le désert : campement, tentes trois places pour deux personnes, matelas épais fourni. Tentes-mess pour se protéger en cas de vent ou de pluie (en conditions normales, elles ne sont pas montées, et les repas sont pris sur le sable autour du feu).
- L'abondance (relative) de bois dans le Grand Erg oriental permet de faire un feu chaque soir ; la soirée se passe donc agréablement autour du feu, pour le repas, les discussions... et le traditionnel thé.*

### Les repas

Dans le désert :

- le matin : petit-déjeuner copieux, café, thé, chocolat, pain, beurre, confiture, fromage, biscuits ;
- à midi : pique-nique froid autour de salades composées, pain, fruits, thé ;
- le soir : repas chaud, soupe, plat principal, dessert, infusions et thé.

Dans les villes : au restaurant.

Boissons : nos circuits vous conduisent souvent de puits en puits où l'eau est potable. Par précaution, il est préférable de traiter l'eau avec des pastilles purifiantes type Micropur ou Hydrochlonazone.

Le thé est servi tout au long de la journée au cours des différentes haltes.

*A noter : dans le désert, la nourriture est traditionnelle : chorba, couscous, ragoût, dattes et oranges, thé, etc. Le pain est systématiquement une galette préparée sur place et cuite sous la braise dans le sable chaque jour (souvent plusieurs fois par jour).*



## Le transport des bagages

Chaque participant se déplace à pied avec un sac à dos léger contenant uniquement les affaires personnelles nécessaires à la (demi) journée (gourde, appareil photo, vêtements de protection, etc.). Le reste des bagages, disponible le soir à l'hôtel ou au campement, est transporté par les 4X4 ou les animaux de bât.

Les valises (souples ou rigides) sont à proscrire, leur préférer un sac de voyage souple, qui ne blessera pas l'animal de bât et sera plus facile à ranger sur la galerie ou dans le coffre du véhicule.

*A noter : possibilité de laisser des affaires au campement saharien de Nouïl ou à l'hôtel à Djerba et de les récupérer au retour du désert.*

## Prévoir avant le départ

### Les formalités administratives

— Pour les ressortissants français :

Un passeport valide, et couvrant la durée du séjour ; votre passeport ne doit comporter aucun tampon israélien.

OU Une carte d'identité valide six mois après la date retour; la carte d'identité valide suffit sur présentation d'un bon d'échange fourni par Allibert (document qui vous est envoyé automatiquement avec votre convocation).

Vous voyagez avec des enfants

Les mineurs français sont soumis aux mêmes obligations que les personnes majeures. Ils doivent être titulaires d'un passeport en cours de validité (5 ans) ou d'une carte d'identité en cours de validité (10 ans) accompagné d'un bon d'échange. — S'il est accompagné de ses deux parents, le mineur peut se rendre en Tunisie avec sa carte nationale d'identité. Dans ce cas, les autorités douanières peuvent exiger un document prouvant que les accompagnants sont bien les parents (livret de famille ou extrait acte de naissance).

— S'il voyage avec un seul de ses parents, avec un tiers, ou seul, le mineur devra être titulaire d'un passeport individuel.

— Pour les ressortissants belges, veuillez consulter le site du service public fédéral des affaires étrangères

<http://www.diplomatie.be/>

— Pour les ressortissants luxembourgeois, veuillez consulter le site du ministère des affaires étrangères

<http://www.mae.lu/Site-MAE/Passeports/Personnes-residant-au-Grand-Duche/Le-passeport-est-il-obligatoire/Documents-de-voyage>

— Pour les ressortissants suisses, veuillez consulter le département fédéral des affaires étrangères

<https://www.dfae.admin.ch>

— Pour les ressortissants canadiens, veuillez consulter le site du gouvernement canadien

<http://voyage.gc.ca/voyager/avertissements>

— Pour les autres nationalités, veuillez vous renseigner auprès des autorités consulaires tunisiennes de votre pays.

**Le passeport ou carte d'identité doivent être en parfait état (pas de taches, agrafes, trombones, marques, déchirures...).**



## La santé

### Vaccins obligatoires

Pas de vaccin obligatoire.

### Vaccins conseillés

Nous vous recommandons fortement d'être à jour des vaccinations classiques : diphtérie-tétanos-poliomyélite +/- coqueluche, tuberculose, fièvre typhoïde, hépatites A et B.

#### Dentiste et médecin

Nous vous recommandons d'effectuer une visite de contrôle avant votre départ.

Consulter notre fiche conseils de guides : [la vaccination](#) Pour plus d'info : [www.diplomatie.gouv.fr/](http://www.diplomatie.gouv.fr/) ou [www.pasteur.fr/](http://www.pasteur.fr/)

## Vous préparer à partir

### Préparation physique niveau 3

Pour profiter pleinement de votre voyage, n'oubliez pas d'entretenir votre forme une fois par semaine en marchant (15 km environ) si possible sur un parcours avec dénivelée (250 m/h) ou en pratiquant une activité sportive (1 h à 1 h 30).

### Votre pharmacie individuelle

Celle-ci sera validée avec votre médecin en tenant compte des caractéristiques de votre circuit. Elle contiendra :

- Un antalgique.
  - Un anti-inflammatoire (comprimés et gel).
  - Un antibiotique à large spectre.
  - Un antispasmodique, un antidiarréique, un antibiotique intestinal, un antivomitif.
  - Un antitussif (en comprimés).
  - Un désinfectant, des pansements (tailles variées) et double peau, des compresses stériles, de la bande adhésive, du Steri-strip, du tulle gras, une bande de contention.
  - Un antiseptique.
  - Un veinotonique.
  - De la crème solaire et de la Biafine.
  - Un collyre.
  - Des pastilles pour purifier l'eau.
  - Un répulsif contre les moustiques : veuillez vous reporter *au paragraphe "La santé"*.
  - En complément : pince à épiler, ciseaux, 2/3 épingles de nourrice, un tire-tique, une paire de gants, somnifère léger et/ou bouchons d'oreilles, vos médicaments personnels.
- Voir le paragraphe "La santé", qui peut vous donner des indications sur des traitements particuliers : altitude, paludisme...*

### Votre équipement

L'ensemble de vos affaires est réparti entre un sac à dos porté pendant la marche et un sac de voyage avec cadenas transporté par l'équipe logistique sur place.

#### Équipement de base

- Des sous-vêtements respirants (séchage rapide).
- Une chemise légère à manches longues.
- Une veste en polaire type Polartec (si possible coupe-vent) ou Wind Pro (excellent rapport poids/isolation).
- Une veste imperméable et respirante (en Goretex).
- Des pantalons de trek.
- Un collant thermique (décembre-janvier).
- Un bonnet (décembre-janvier).



- Une casquette ou un chapeau.
  - Des lunettes de soleil (indice 3 au minimum).
  - Une paire de gants (décembre-janvier).
  - Une cape de pluie.
  - Une lampe frontale.
- Exemple chez Petzl : la Tikka Plus (très légère, 150 h d'autonomie).
- Des bâtons de marche télescopiques (facultatif).
  - Une gourde (ou gourde poche à eau, pipette) 1,5 litre au minimum.

### **Chaussures et matériel technique**

- Des chaussures légères, aérées, avec une bonne adhérence sur les différents terrains.
- Exemples dans la gamme X-Hiking de Salomon : Epic Cabrio, Elios.
- Des chaussures imperméables, à tige montante et semelle offrant une bonne adhérence, type Contagrip ou Vibram.
- Exemple dans la gamme Trekking Salomon : la Quest GTX. <http://www.salomon.com/fr/range/chaussures.html>

### **Couchage**

- Un sac de couchage (température de confort – 10 °C/– 5 °C en décembre-janvier, – 5 °C/+ 5 °C en octobre-novembre et mars-avril).
- Un drap-sac.

### **Bagages**

- Un sac à dos équipé de bretelles larges et d'une armature anatomique réglable, d'une contenance de 30 à 35 litres, pour vos affaires de la journée
- Exemple chez Millet : le Hikker 38.
- Un sac de voyage de 80 à 100 litres, souple, transporté en journée par l'équipe de portage ou véhicule.

### **Divers**

- Des vêtements de rechange.
- Une paire de lacets de rechange.
- Une trousse de toilette et une serviette de bain.— Un maillot de bain.
- Un survêtement ou similaire pour la nuit.
- Des chaussettes de marche.
- Du papier-toilette et un briquet pour le brûler si besoin.
- Des serviettes humidifiées type lingettes.
- Un couteau de poche (en soute !).
- Quelques sachets plastiques pour protéger vos affaires.
- Une aiguille et du fil.
- Une pochette antivol, à garder toujours sur soi, avec vos documents d'identité, argent, attestations d'assurance, d'assistance.

### **Nos astuces**

Pendant le vol, le sac à dos contient les choses fragiles ou utiles (appareil photo, veste, livres, revues, etc.).

## **La sécurité**

### **Sécurité spécifique au pays**

#### **La sécurité en Tunisie**

La situation sécuritaire dans les zones touristiques (Grand Tunis, zone côtière, île de Djerba, zones touristiques des



gouvernorats de Tozeur et de Kébili) est bonne. Tous nos itinéraires de trek sont par ailleurs soumis à l'aval des autorités tunisiennes. En conséquence, les voyages dans ces régions sont possibles.

## **L'engagement Allibert**

Aucune région du monde ne peut être considérée comme totalement sûre. Allibert Trekking vous informe des risques éventuels de manière transparente, en multipliant ses sources : recherches personnelles, veille permanente des sites spécialisés, rencontres avec le Quai d'Orsay, missions "sécurité" sur le terrain, échange continu avec nos spécialistes de région, nos équipes locales, l'association de voyageurs ATT-ATR.

Il est essentiel, cependant, de rappeler que nous ne pouvons nous substituer à votre propre décision.

En présence de risque avéré, nous nous réservons donc le droit de :

- renforcer notre encadrement (pour les circuits accompagnés) ;
- modifier l'itinéraire de nos circuits ;
- fermer un circuit ou une destination pour une période plus ou moins longue lorsque nous estimons que le niveau de risque n'est pas acceptable.

Votre sécurité et votre plaisir sont notre priorité.



## ANNEXE 1

### Vos assurance et assistance

Un circuit aventure comprend des risques qu'il convient de pallier en étant bien assuré.

• L'assistance couvre essentiellement les frais de recherche-secours, le rapatriement et les frais médicaux. Elle intervient dès lors qu'un constat médical permet de décider du rapatriement. Au préalable, dans les régions éloignées des infrastructures médicales et difficiles d'accès, vous devez accepter l'organisation des premiers secours par des moyens locaux (porteurs, chevaux, 4X4, etc.). Elle indemnise la perte ou le vol de bagages.

• L'assurance protège du risque financier d'annulation.

Nous vous proposons de souscrire l'un des trois contrats que nous avons sélectionnés :

assistance étendue, contrat Premium (regroupant les garanties d'assistance et d'assurance), contrat Premium carte bancaire, **sachant que nous servons uniquement d'intermédiaire entre vous et l'assureur.**

Si vous choisissez de souscrire l'une de ces formules, la notice vous sera envoyée avec votre facture.

#### Notre conseil

Si vous choisissez d'autres contrats d'assurance et d'assistance, vérifiez que la couverture recherche-secours est adaptée : zone de couverture, montant, risques couverts (à titre indicatif, un montant minimal de 10 000 € est recommandé, les cartes de crédit offrent peu ou pas ce type de garantie).

LES PRINCIPALES GARANTIES	Assistance étendue 2,3 %	Contrat Premium 4,1 %	Contrat Premium CB* 2,8 %
<b>FRAIS D'ANNULATION</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Annulation pour motif médical (franchise 50 €)</li><li>• Annulation pour toute cause, imprévisible au jour de la souscription, indépendante de votre volonté, et justifiée (franchise 10 % du montant des frais d'annulation avec un maximum de 150 € par personne)</li></ul>	<b>NON</b>	OUI	OUI, en complément de votre assurance CB
<b>ASSISTANCE RAPATRIEMENT</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Rapatriement ou transport sanitaire, frais réels</li><li>• Remboursement complémentaire des frais médicaux hors du pays de résidence, jusqu'à 200 000 €</li><li>• Frais de recherche-secours, jusqu'à 10 000 €</li><li>• Assistance juridique à l'étranger</li></ul>	OUI	OUI	OUI, en complément de votre assurance CB
<b>BAGAGES</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Vol de bagages, 1 800 € par personne (franchise 30 €)</li><li>• Retard de livraison 300 € par personne</li><li>• Matériel sportif 1 800 € par personne (franchise 30 €)</li></ul>	OUI	OUI	OUI, en complément de votre assurance CB
<b>FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Jusqu' à 6 100 € par personne</li><li>• Jusqu' à 30 500 € par événement</li></ul>	OUI	OUI	OUI, en complément de votre assurance CB
<b>RETARD D'AVION</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Retard de plus de 4 heures, 130 € par personne</li></ul>	OUI	OUI	OUI, en complément de votre assurance CB

\* Contrat Premium CB.

Pour souscrire cette garantie, il vous faut impérativement bénéficier des garanties d'une carte bancaire multiservices proposant une assurance annulation et une assistance rapatriement : **Gold Mastercard, Visa Premier, Infinite Platinum**, à l'exclusion des autres types de cartes bancaires.

Seules les cartes bancaires délivrées par une banque française, belge, suisse ou luxembourgeoise sont acceptées.

**NB** : ces taux de souscription comprennent la taxe sur les conventions d'assurances de 9 %, les frais de dossier et de gestion.



## ANNEXE 2

### Conditions particulières de vente pour les groupes préconstitués

Les présentes conditions particulières de vente viennent compléter pour les groupes préconstitués les Conditions de Vente Allibert.

#### **1/ Information des participants avant l'inscription**

L'interlocuteur d'Allibert pour le groupe s'engage à transmettre à chaque participant toutes les informations sur le voyage communiquées par Allibert, et notamment :

- le programme détaillé qui comprend le descriptif du circuit, le niveau, la présentation du pays, l'équipement recommandé ;
- les prix modulés par participant ;
- les conditions générales et particulières de vente.

#### **2/ Inscription :**

**Dans un premier temps et pour les voyages avec aérien** vous devez nous indiquer la date de votre départ, la durée de votre voyage, la ville de départ, et si possible la liste des participants ou à défaut le nombre de participants.

Dès réponse de la compagnie, nous vous transmettons la réponse :

- > Il n'y a pas de disponibilité : nous vous proposons des solutions alternatives (autres dates, autre type de vol, autre compagnie...).
- > Il y a de la disponibilité aérienne correspondant à votre demande : votre voyage est donc faisable. Nous vous adressons une proposition commerciale.

#### **\* Comités d'entreprise et Associations :**

Le représentant du comité d'entreprise ou de l'association s'engage à avoir obtenu, à la signature de la proposition commerciale, l'accord de chaque participant sur :

- la proposition commerciale transmise par Allibert (comprenant le programme détaillé, le niveau, les prestations retenues, le prix par personne) ;
  - les conditions générales et particulières de vente .
- Il retourne à Allibert le contrat signé comprenant l'identité complète et les coordonnées de chaque participant, accompagné d'un acompte de 35 %.

#### **\* Particuliers :**

Chaque participant ayant pris connaissance de la proposition commerciale transmise par Allibert (comprenant le programme détaillé, le niveau, les prestations retenues, le prix par personne, les conditions de vente générales et particulières) et souhaitant s'inscrire devra nous renvoyer son bulletin d'inscription complété et accompagné de l'acompte de 30 %

- Dès réception de chaque bulletin d'inscription ou du contrat signé, nous accusons réception de l'acompte versé et vous confirmons votre voyage.

Selon votre choix :

\* Bulletin d'inscription individuel (ou partagé couple ou famille) : l'ensemble des documents (accusé réception, facture, convocation) sera envoyé au premier participant du bulletin. Vous pouvez demander des facturations séparées (case à cocher), dans ce cas nous adresserons l'ensemble des éléments aux personnes dont l'adresse nous sera indiquée dans le bulletin d'inscription.

\* Inscription commune au groupe : nous faisons une seule facture, au Comité d'entreprise, à l'association, au responsable du groupe. Dans ce cas, l'ensemble des documents sera envoyé uniquement à cette adresse et il appartiendra au responsable du groupe de transmettre l'information aux autres participants.

#### **3/ Le prix :**

Le prix du voyage est calculé en fonction du nombre de participants dans le groupe, conformément à la grille établie dans la proposition commerciale. Ce prix est donc susceptible d'être modifié en fonction du nombre de participants jusqu'à la veille du départ.

Nous vous facturons à l'inscription, en fonction de la taille du groupe à ce moment-là, sur la base de la liste définitive des personnes qui constituent votre groupe. En cas de modification de la composition du groupe après cette date et de changement de tarifs, une facture modificative sera adressée ultérieurement sur la base du nouveau nombre de participants.

Les frais de dossier sont offerts pour tous nos clients qui partent en groupe privatif.

Pour les voyages avec de l'aérien, l'émission définitive des billets d'avion se fait après réception de l'ensemble des bulletins d'inscription. Jusqu'à cette date, le tarif et la disponibilité annoncés dans la proposition sont susceptibles d'être modifiés.

Toutes les réductions, hors offres commerciales spécifiques aux groupes privés, ne sont pas applicables pour les circuits en groupe dont l'offre tarifaire proposée est la meilleure possible en tenant compte des exigences souhaitées. Ainsi ne peuvent être appliquées les remises Partenariat (FFCAM, CE, Clubs et associations...).

#### **4/ Le choix de votre acheminement aérien**

Il existe différents types de vols. Afin de mieux vous aider à choisir, voici quelques éléments d'informations utiles.

#### **Vols réguliers**

##### **Les plus :**

- Horaires (aller et retour) connus normalement longtemps à l'avance, sous réserve de modification par la compagnie aérienne.

- Possibilité d'adapter la durée du voyage en fonction des jours de rotation.

- Possibilité de départ de province.

- A votre demande, au-delà de 10 participants, possibilité d'effectuer une réservation Groupe auprès de la compagnie aérienne. Dans ce cas, les modifications de nom sont plus souples : la liste définitive des noms est transmise en moyenne 30 jours avant le départ, et tant que nous n'avons pas émis les billets soit environ 15 jours avant le départ, la modification peut se faire sans frais. Lorsque le changement de participant intervient après émission des billets, des frais de modification seront facturés.

##### **Les moins :**

- La réservation des places se fait de façon nominative. Il est donc important que vous nous transmettiez la liste des participants avec l'orthographe exacte de vos noms et prénoms figurant sur le passeport ou la carte d'identité.
- En dehors des réservations «Groupe» faites à votre demande (voir Les plus), tout changement de nom ou remplacement d'une personne par une autre entraînera des frais de modification facturés par la compagnie aérienne, auxquels peut s'ajouter un supplément en cas de changement de classe tarifaire.

##### **Conditions de réservation de ces vols :**

Nous pouvons dès votre demande de devis, mettre une option sur les vols qui répondent à vos attentes et ce pour une durée variable en fonction du remplissage du vol et de la compagnie aérienne.

- Tout inscrit supplémentaire devra faire l'objet d'une nouvelle demande auprès de la compagnie concernée, avec un tarif qui pourra être plus élevé (le prix des vols peut augmenter en fonction du remplissage de l'avion et des classes de réservation disponibles).

##### **Conditions particulières en cas d'annulation :**

Outre les frais d'annulation et de dossier prévus aux conditions générales de vente, en cas d'annulation à plus de 30 jours du départ, pour tout billet d'avion émis dès l'inscription et/ou aux dates imposées par la compagnie aérienne, il sera facturé des frais d'annulation égaux à 100% du prix du billet.

##### **Vols low cost**

##### **Les plus :**

- Tarifs souvent plus intéressants que les vols réguliers.
- Vols directs, sous réserve d'escale de dernière minute décidée par la compagnie.
- Possibilité de départs de provinces.
- Possibilité d'adapter la durée du voyage en fonction des jours de rotation.

##### **Les moins :**

- La réservation des places se fait de façon nominative. Il est donc important que vous nous transmettiez la liste des participants avec l'orthographe exacte de vos noms et prénoms



figurant sur le passeport ou la carte d'identité.

- Il est possible de modifier le nom d'une place réservée, ou de remplacer une personne par une autre, moyennant des frais de modification facturés par la compagnie aérienne, auxquels peut s'ajouter un supplément en cas de changement de classe tarifaire.
- Les services à bord sont payants.

**Conditions de réservation de ces vols :**

Nous bloquons les places **uniquement après engagement financier de votre part** (30% d'acompte sur le prix du voyage). Tout inscrit supplémentaire devra faire l'objet d'une nouvelle demande à la compagnie, avec un tarif qui pourra être plus élevé (le prix des vols peut augmenter en fonction du remplissage de l'avion).

**Conditions particulières de ces vols en cas d'annulation :** Outre les frais d'annulation et de dossier prévus aux conditions générales de vente, en cas d'annulation à plus de 30 jours du départ, les billets étant **émis** dès l'inscription, il sera facturé des frais d'annulation égaux à 100% du prix du billet.

**Vols affrétés ou vols charters**

**Les plus :**

- Tarifs souvent plus intéressants que les vols réguliers.
- Vols directs, sous réserve d'escale de dernière minute décidée par la compagnie.
- Possibilité de départ de province.

**Les moins :**

- Horaires parfois inconfortables, horaire du vol aller connu à quelques jours du départ (environ une semaine du départ), horaire du vol retour non connu à votre départ de France (il vous est transmis sur place par notre correspondant).
- Un seul vol par semaine d'où une durée de voyage de 8 ou 15 jours.

**Conditions de réservation de ces vols :**

Nous bloquons les places **uniquement après engagement financier de votre part** (30% d'acompte sur le prix du voyage). Tout inscrit supplémentaire devra faire l'objet d'une nouvelle demande à l'organisme affréteur, avec un tarif qui pourra être plus élevé (le prix des vols affrétés peut augmenter en fonction du remplissage de l'avion).

En revanche, il est possible de remplacer une personne qui annule par une autre : la liste définitive des noms est transmise à l'organisme en moyenne 30 jours avant le départ ; tant que l'organisme n'a pas émis les billets (soit environ 10 jours avant le départ) la modification peut se faire sans frais. Si le changement de participant intervient après émission des billets, des frais de modification seront facturés.

**Conditions particulières d'annulation :**

Outre les frais d'annulation et de dossier prévus aux conditions générales de vente, en cas d'annulation à plus de 30 jours du départ, pour tout billet d'avion **émis** dès l'inscription et/ou aux dates imposées par la compagnie aérienne, il sera facturé des frais d'annulation égaux à 100% du prix du billet.

*Dans certains cas, ces frais d'annulation peuvent être pris en charge par votre assurance annulation. Nous vous invitons à être attentif à vos contrats d'assurance.*



## ANNEXE 3 Conditions générales de vente

Les présentes conditions de vente (CDV) régissent les offres de prestations touristiques proposées par Allibert qui sont considérées, au sens de la réglementation, comme des « forfaits » pour lesquels vous bénéficiez notamment des droits énoncés à l'article 13 ci-après.

Pour les voyages pour des groupes de voyageurs préconstitués et/ou des voyages organisés par des entreprises ainsi que les voyages d'expédition, des conditions contractuelles particulières complètent et/ou modifient les présentes conditions de vente. Ces conditions particulières seront communiquées avec l'offre relative à chacun de ces types de voyages.

La personne qui effectue l'inscription au nom et pour le compte des différents participants à un voyage reconnaît avoir pris connaissance des conditions de vente et s'engage à les transmettre à chaque voyageur ainsi que toutes les informations fournies par Allibert concernant le voyage.

### 1/ Notre Offre de Voyages

Depuis notre site internet [www.allibert-trekking.com](http://www.allibert-trekking.com) (ci-après, le "Site"), nous mettons à votre disposition une information détaillée portant sur la nature et les spécificités de chaque circuit. Vous pourrez notamment consulter le programme jour par jour, des informations pratiques sur la destination et prendre connaissance de toutes les informations utiles pour sa réalisation (niveau d'implication physique, nombre minimum de participants...). Nous attirons votre attention sur le fait que nous proposons des séjours qui peuvent nécessiter un engagement physique plus ou moins important. En conséquence, nous vous recommandons de lire avec attention les informations relatives au niveau d'implication physique requis pour entreprendre le voyage envisagé. Il incombe à chaque voyageur de déterminer, en fonction des informations délivrées, s'il dispose des capacités nécessaires.

En cas de doute et avant toute inscription, nous vous invitons à vous rapprocher d'Allibert ainsi que de tout spécialiste (Ex. : médecin traitant en cas d'antécédents médicaux) afin de valider votre capacité à entreprendre le circuit envisagé. Notre offre de voyages comprend des circuits accompagnés ou non à réaliser en groupe ou en famille et des voyages sur mesure à concevoir, selon vos envies du moment, avec l'aide de l'un de nos conseillers.

#### 1.1. Circuits « Liberté »

Les circuits « Liberté » vous permettent de randonner en autonomie sans guide, où vous voulez, avec qui vous voulez, quand vous voulez sans vous soucier de l'organisation ni de la logistique. Nous vous proposons un itinéraire (circuit) pour lequel nous réservons vos hébergements ainsi que, le cas échéant, les transferts de bagages et vous recevez toute la documentation nécessaire à votre voyage. Compte tenu de la spécificité de ces voyages, un minimum de deux personnes adultes peut être

requis. Dans ce cas, aucune inscription individuelle ne sera acceptée par Allibert, et pour un groupe de deux voyageurs, l'inscription se fait obligatoirement sur le même dossier, avec la possibilité de souscrire une assurance annulation commune. L'annulation par l'un des voyageurs impliquera nécessairement l'annulation du dossier. Les frais d'annulation prévus aux conditions générales de vente et leur éventuelle prise en charge par l'assurance annulation sont alors applicables aux deux voyageurs.

Certaines excursions des circuits « Liberté » ne sont pas réalisables sans accompagnateur auquel cas, l'information vous sera communiquée dans la fiche technique du voyage. Sur le Site, pour chaque circuit « Liberté », vous avez le choix entre une réservation immédiate ou alors vous pouvez affiner votre réservation et dans ce cas un conseiller Allibert entrera en contact avec vous pour établir votre devis.

#### 1.2. Circuits Accompagnés

Les circuits accompagnés vous permettent de voyager en petit groupe avec un guide, spécialiste de la région choisie. La taille maximale de votre groupe sera indiquée sur la fiche technique du circuit envisagé. La rubrique "Réservation" vous indiquera les dates de départ disponibles et le statut des départs selon le nombre d'inscrits comptabilisés. Nous attirons votre attention sur le fait que ces informations sont données, à titre indicatif, selon la dernière actualisation réalisée par Allibert. Allibert ne saurait être tenue pour responsable si une inscription à un circuit indiqué comme disponible sur le Site ne pouvait être confirmée, faute de disponibilités, compte tenu du temps de traitement induit par notamment les inscriptions en ligne. Pour chaque circuit accompagné, vous avez la possibilité d'effectuer une réservation immédiate sur le Site. Si vous souhaitez souscrire à d'autres options (notamment « Services Plus »), un conseiller Allibert entrera en contact avec vous pour finaliser votre demande.

#### 1.3. Circuits Sur Mesure

Vous avez la possibilité d'élaborer, avec l'aide de nos conseillers, un circuit personnalisé, selon vos envies, sur la base d'un circuit existant ou non. Il vous suffit de faire une demande de devis en agence et/ou via notre Site, rubrique « Voyages sur Mesure » en saisissant vos identifiants et mot de passe ou en vous créant un compte personnel.

#### 1.4. Voyages en famille

Allibert propose des circuits spécialement conçus pour les familles en « Liberté » ou accompagnés d'un guide. Ces circuits ne sont proposés qu'aux participants qui voyagent avec au moins un enfant mineur.

### 2/ Inscription

#### 2.1. Modalités d'inscription

Pour vous inscrire à l'un de nos circuits, plusieurs

options vous sont proposées :

- **Sur le Site** : en cliquant sur "Réserver" ou "Réserver Maintenant" (pour les circuits "Liberté") vous accédez au formulaire de réservation que vous devrez compléter. Vous devrez ensuite vous connecter à votre compte personnel ou le créer pour accéder au récapitulatif de votre réservation et procéder au paiement d'un acompte de 35% du montant total du voyage, en cas d'inscription à plus de 35 jours du départ. En cas d'inscription à moins de 35 jours du départ, la totalité du prix du voyage doit être réglée à l'inscription. Pour toute inscription sur le Site, la réception d'un e-mail d'Allibert confirme la prise en compte de la demande de réservation et du paiement de l'acompte ou de la totalité du prix du voyage (selon la date d'inscription).

- **Par courrier** : Vous pouvez contacter Allibert afin de recevoir par courrier une fiche technique et un bulletin d'inscription (également disponible dans nos brochures) que vous devrez nous renvoyer dûment rempli et signé accompagné du règlement d'un acompte de 35% du montant total du voyage, ou de la totalité du montant du voyage selon la date d'inscription.

- **Par téléphone** : Vous pouvez également nous solliciter par téléphone pour faire une demande d'inscription sur un circuit ou demander un devis. Un conseiller Allibert vous contactera pour élaborer votre programme et vous adressera par mail un lien vers votre bulletin d'inscription électronique pré-rempli que vous pourrez valider sur notre Site avant de procéder au règlement de l'acompte ou de la totalité du prix du séjour, selon votre date d'inscription.

- **En agence** : Nos conseillers se tiennent également à votre disposition dans toutes nos agences pour élaborer /réserver votre voyage.

Votre inscription sera confirmée par l'envoi par Allibert, par mail ou courrier, d'une confirmation écrite accompagnée de la facture. Si votre inscription ne peut être confirmée par Allibert en raison notamment de l'absence de disponibilités, vous serez remboursés de l'intégralité des sommes versées, sans aucune retenue. Pour toute inscription, il est facturé par Allibert, des frais de 18 euros par participant au voyage.

Conformément à l'art. L. 221-28 du code de la consommation, vous ne bénéficiez pas d'un délai de rétractation au titre de l'achat de prestations de voyage. Le solde du prix du voyage doit impérativement être réglé au plus tard 35 jours avant le départ.

L'inscription doit être effectuée aux noms et prénoms des voyageurs tels qu'ils figurent sur le document d'identité utilisé pour le voyage. Si les noms et prénoms sont changés après l'inscription, des frais



de modification ou de rachat de titres de transport (notamment avion), d'un montant minimum de 100 €, sous réserve des éventuels frais supplémentaires appliqués par le transporteur, seront facturés par Allibert. Il relève de la responsabilité de chaque voyageur de vérifier la conformité de l'orthographe des noms et prénoms figurant sur les documents de voyage (billets, visa, etc.) avec ceux inscrits sur les papiers d'identité. En cas de non-conformité, vous n'aurez droit à aucun remboursement en cas de refus d'embarquement.

## 2.2. Aptitude physique / Accessibilité

Chaque voyageur doit s'assurer que sa condition physique est adaptée au voyage envisagé. Allibert ne saurait être tenue pour responsable en cas d'insuffisance physique révélée au cours du voyage. Allibert se réserve le droit de ne pas accepter tout participant ne satisfaisant pas aux pré requis d'aptitude attendus et précisés dans la fiche technique et pourrait être amené à refuser que tout participant poursuive son voyage si cela s'avérait dangereux tant pour sa personne que pour les autres membres du groupe, sans que le participant puisse contester la décision prise par Allibert et solliciter une quelconque indemnisation ou remboursement à ce titre. Nos circuits sont susceptibles d'accueillir des enfants mineurs accompagnés d'un adulte, à condition que leurs âge et aptitude physique rendent possible la réalisation du circuit dans des conditions normales.

Nos circuits requièrent une implication physique plus ou moins importante en fonction du niveau sportif requis et ne sont donc pas adaptables et /ou accessibles à tous. Nous vous invitons à nous contacter pour de plus amples informations sur l'accessibilité de nos voyages et pour toute demande d'assistance au titre de vos trajets et notamment en aéroport et /ou pendant les vols.

## 2.3. Formalités administratives et sanitaires

Les informations relatives aux formalités administratives et sanitaires sont communiquées par Allibert. Il incombe à chaque voyageur de s'assurer avant le départ qu'il est en règle avec les formalités de police, de douane et de santé (passeport, visa, certificat de vaccination) et de respecter ces formalités au cours du voyage. Ces informations sont exposées dans la fiche technique préalablement à l'inscription. Elles peuvent évoluer en fonction des changements de la situation administrative du pays. Elles concernent les ressortissants français. Pour les autres nationalités, Allibert se tient à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches. Tous les frais relatifs à ces démarches sont à la charge du voyageur. Aucun remboursement du prix du voyage ne sera effectué si le voyageur se trouve dans l'impossibilité de prendre le départ en raison du non-respect de ces formalités.

## 2.4. Mineurs

Un mineur doit obligatoirement être inscrit sur le même dossier qu'un adulte accompagnant autorisé. Les inscriptions de mineurs doivent être signées par celui ou ceux des parents exerçant l'autorité parentale et/ou le tuteur avec la mention "accord du père, de la mère...". Pour le voyage, le mineur doit

être en possession de l'ensemble des documents permettant sa sortie du territoire. Les autorités douanières peuvent exiger un document prouvant que l'accompagnant est bien le parent ou responsable légal (livret de famille, acte de naissance, décision de justice...).

Le mineur demeure sous la responsabilité du détenteur de l'autorité parentale pendant tout le voyage, quelles que soient les activités pratiquées et ce en dépit de la présence d'un guide. La responsabilité d'Allibert ne saurait être engagée en cas de défaut de surveillance. Si le mineur voyage sans ses parents, les coordonnées d'un contact en France devront être communiquées à Allibert avant le départ.

## 2.5. Sécurité

Il relève de la responsabilité de chaque voyageur de prendre connaissance des consignes de sécurité diffusées par les autorités locales et des recommandations aux voyageurs faites par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) sur le site [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr) et les respecter. Ces informations pouvant évoluer jusqu'à la date du départ, il est vivement conseillé de les consulter régulièrement.

## 3/ Prix et modalités de règlement

### 3.1. Prix du voyage

Tous les prix sont indiqués en euros, taxes comprises. Ce que le prix comprend et ne comprend pas est indiqué dans la fiche technique de chaque voyage. Le prix du voyage est indiqué, pour chaque départ, sur le Site.

Le prix total facturé comprend les prestations supplémentaires sollicitées par le voyageur. Le prix total du voyage, incluant les suppléments éventuels acceptés, est communiqué au voyageur puis mentionné sur la facture. Par ailleurs, Allibert facturera pour chaque réservation de voyage des frais d'inscription de 18 € par participant.

**Conditions particulières applicables aux voyages « Liberté » :** Le prix indiqué correspond à un circuit standard, réservé au plus tard 15 jours avant le départ. Pour les voyages « Liberté », les réservations sont finalisées à réception de votre inscription, pour les dates de votre choix ; il peut donc arriver que certaines prestations ne soient plus disponibles. Dans ce cas, Allibert pourra vous proposer de modifier vos dates de voyage, de changer de circuit ou de formule, ou de choisir d'autres prestations, moyennant un ajustement tarifaire. Si aucune de ces solutions ne vous convient, Allibert annulera l'inscription et remboursera la totalité des sommes versées. Pour toute inscription à moins de 15 jours du départ, des frais de traitement prioritaire par dossier seront appliqués. Le montant de ces frais sera indiqué dans l'offre qui vous sera remise.

### 3.2. Modalités de révision du prix

Le prix de nos voyages est ferme, définitif et en euros. Toutefois, conformément à l'article L211-12 du Code de Tourisme, le prix pourra être ajusté à la hausse ou à la baisse, jusqu'à 20 jours avant la date de départ, sans possibilité d'annulation/résolution

de votre part, l'une ou l'autre (ou les deux) évolutions de prix suivantes :

- du transport de passagers résultant du coût du carburant ou d'autres sources d'énergie ;
- Du niveau des taxes ou redevances sur les services de voyage compris dans le contrat, imposées par un tiers qui ne participe pas directement à l'exécution du contrat, y compris les taxes touristiques, les taxes d'atterrissage ou d'embarquement et de débarquement dans les ports et aéroports.

Tout refus, de la part du ou des voyageurs de s'acquiescer de cet ajustement, dès lors qu'il n'est pas significatif, sera considéré comme une annulation / résolution de la part du/es voyageur(s) et il sera fait application des frais d'annulation/résolution de l'article 5.1.

## 3.3. Modalités de paiement

Vous pouvez payer les montants à régler pour votre voyage [acompte puis solde du prix pour une inscription à plus de 35 jours de la date du départ ou prix total pour toute inscription à moins de 35 jours du départ] :

Dans toutes nos agences : (i) par carte bancaire (à l'exception des cartes bancaires hors GIE CB et American Express) et/ou virement, (ii) chèque au plus jusqu'à 25 jours avant la date du départ, (iii) dans la limite prévue par l'article D 112-3 du Code Monétaire et Financier, en espèces et (iv) par chèques vacances.

A distance : par chèque libellé à l'ordre d'Allibert Trekking, accompagné du bulletin d'inscription signé ou par virement bancaire.

Sur le Site, rubrique "My Allibert" : par carte bancaire ou e-chèque vacances, en accédant à votre dossier de voyage après avoir saisi votre identifiant et votre mot de passe.

. Tout retard dans le paiement de toute somme au titre de votre voyage à la date prévue pourra être considérée comme une annulation/résolution de votre fait pour laquelle il sera fait application des frais d'annulation/résolution visés à l'article 5.1 ci-après. En cas d'inscription à moins de 35 jours avant le départ, la totalité du prix du voyage est à régler lors de l'inscription.

Pour tout paiement dont le montant est validé et encaissé par Allibert, il sera adressé à la personne signataire du bulletin d'inscription et/ou qui a validé l'inscription sur le Site une facture.

## 4/ Assurances annulation et assistance\*

Allibert propose à chaque voyageur de souscrire entre deux formules d'assurance, présentées succinctement dans les présentes conditions générales, à savoir [1] soit une formule avec une garantie "assistance", [2] soit une formule comprenant à la fois des garanties assistance et annulation (en deux options, assurance Premium ou assurance Premium carte bancaire).

\*Pour connaître les modalités contractuelles exactes, en particulier le périmètre des garanties, franchises et exclusions, il convient de prendre connaissance des conditions contractuelles complètes accessibles sur le Site ou sur demande auprès d'Allibert.



Si vous choisissez de souscrire l'une de ces formules, la convention détaillant l'ensemble des garanties et les modalités de déclaration de sinistre, disponible sur le Site, vous sera également envoyée lors de la confirmation d'inscription. Le guide-accompagnateur Allibert en aura connaissance, mais seul le voyageur est responsable du respect des procédures de déclaration de tout sinistre. Le voyageur doit donc conserver cette convention avec lui pendant le voyage.

#### **Assistance :**

Ce contrat garantit notamment : frais réels pour rapatriement médical, remboursement des frais médicaux à l'étranger, frais de "recherche secours" jusqu'à 10 000 €, interruption de séjour et assurance des bagages. Cette garantie est facturée 2,3 % du prix total du voyage.

#### **Assistance et assurance annulation :**

– Contrat Premium incluant les garanties du contrat Assistance ci-dessus + les garanties d'annulation suivantes : annulation pour raisons médicales ou accidentelles du voyageur et de ses proches et pour toute cause imprévisible au jour de la souscription, indépendante de la volonté du voyageur et justifiée. Cette garantie est facturée 4,1 % du prix total du voyage.

– Contrat Premium carte bancaire. Pour les voyageurs qui paient l'intégralité du prix de leur voyage avec leur carte bancaire Mastercard type Gold, Platinum ou World Elite et Visa Premier ou Infinite, d'une banque française, belge, suisse ou luxembourgeoise, il permet de bénéficier des garanties du contrat Premium ci-dessus.

Cette assurance est facturée 2,8 % du prix total du voyage.

Les contrats Premium et Premium carte bancaire prennent effet à l'inscription. A cette date, le montant de la prime d'assurance n'est plus remboursable.

Le remboursement éventuel des frais d'annulation par l'assurance est calculé par rapport à la date de première manifestation de l'événement entraînant la garantie. L'annulation doit donc être effectuée au plus tôt et dès la première manifestation. Si le voyageur utilise ses assurances personnelles, il devra, dès le premier jour, indiquer par écrit à son guide accompagnateur le nom de la compagnie, le numéro de contrat et le contact téléphonique.

Si vous étiez déjà couvert pour les mêmes garanties par un contrat d'assurance antérieur, nous vous informons que vous disposez d'un délai de renonciation de 14 jours relatif uniquement à l'assurance souscrite et à condition que celle-ci n'ait produit aucun effet.

### **5/ Conditions d'annulation/résolution et de modifications :**

#### **5.1. Annulation/ résolution avant la date de départ du voyage par tous les participants**

Si vous êtes dans l'obligation d'annuler votre voyage avant son commencement (date de départ), vous devez en informer dès que possible Allibert et l'assureur par tout moyen écrit permettant d'obtenir

un accusé de réception. C'est la date d'émission de l'écrit qui sera retenue comme date d'annulation pour facturer les frais d'annulation.

Important : l'assureur appréciera, sur la base des documents que vous lui communiquerez directement, la date du fait générateur à l'origine de l'annulation de votre voyage pour vous rembourser les frais d'annulation.

Les frais de délivrance des visas et autres documents de passage en douane, les taxes aériennes non remboursées par l'assurance, les frais d'inscription, ainsi que les frais d'assurance, ne peuvent en aucun cas être remboursés.

L'annulation de voyage ne dispense pas du paiement intégral du prix du voyage ; toute procédure de remboursement par l'assurance ne peut être entamée qu'à cette condition.

En cas d'annulation de votre voyage [sauf pour les voyages avec croisières], il sera fait application des dispositions énoncées au présent article et du barème suivant :

– A plus de 60 jours du départ : 15 % du prix total du voyage, hors prime d'assurance

– De 60 à 31 jours du départ : 25% du prix total du voyage, hors prime d'assurance

– De 30 à 21 jours : 30 % du prix total du voyage, hors prime d'assurance.

– De 20 à 14 jours : 55 % du prix total du voyage, hors prime d'assurance.

– De 13 à 7 jours : 70 % du prix total du voyage, hors prime d'assurance.

– A moins de 7 jours du départ : 75 % du prix total du voyage, hors prime d'assurance.

Des conditions d'annulation particulières s'appliquent aux voyages avec croisière, par dérogation au barème ci-dessus. Elles sont décrites dans les fiches techniques de ces voyages. Pour les vols secs, les conditions d'annulation appliquées sont celles de la compagnie aérienne. En cas d'annulation, pour quelque raison que ce soit, les frais extérieurs au voyage souscrit chez Allibert et engagés par le ou les voyageur(s) tels que, frais de transport jusqu'au lieu de départ du voyage et retour au domicile, frais d'obtention des visas, documents de voyages, frais de vaccination ne pourront faire l'objet d'un quelconque remboursement.

#### **5.2. Annulation / résolution par certains participants et maintien du voyage pour les autres**

Si un ou plusieurs voyageurs inscrits sur un même bulletin d'inscription annule(nt) leur participation à un voyage maintenu pour les autres participants, il sera fait application pour celui ou ceux qui annule(nt) des frais ci-dessous :

– Pour les prestations personnelles (non partagées) : le barème de frais d'annulation de l'article 5.1 sera/ont calculé(s) pour le(s) voyageur(s) qui annule(nt) sur le prix des prestations personnelles (billets d'avion...) non consommées du voyage à la date de l'annulation ; et

– Pour les prestations partagées maintenues pour les participants au voyage : des frais égaux à 100%, quelle que soit la date d'annulation, seront facturés au(x) participant(s) qui annule(nt) sur leur quote-

part des prestations partagées du voyage.

Lorsque plusieurs voyageurs sont inscrits sur un même BI et que l'un d'eux annule son voyage, les frais d'annulation sont prélevés sur les sommes encaissées par Allibert, quel que soit l'auteur du versement.

En cas d'annulation, pour quelque raison que ce soit, les frais extérieurs au voyage souscrit chez Allibert et engagés par le ou les voyageur(s) tels que, frais de transport jusqu'au lieu de départ du voyage et retour au domicile, frais d'obtention des visas, documents de voyages, frais de vaccination ne pourront faire l'objet d'un quelconque remboursement.

#### **5.3. Modifications / interruption des prestations à la demande du/des voyageur(s)**

##### **5.3.1. Prestations de transport**

Après l'inscription au voyage, toute modification portant sur le transport et notamment sur les noms/prénoms du ou des voyageur(s) est susceptible d'entraîner des frais supplémentaires et/ou des pénalités dont le montant devra impérativement être acquitté par le(s) voyageur(s), auprès d'Allibert, avant le départ.

##### **5.3.2. Autres prestations**

Après l'inscription au voyage et avant la date de départ, toute demande de modification [ajouts ou retractions [prolongation, retour différé, changement d'hébergement...]] de prestations de voyage, ne peut intervenir qu'avec l'accord préalable d'Allibert et le paiement à Allibert des frais induits, par tous moyens auprès d'Allibert pour permettre un encaissement. Faute d'encaissement, Allibert ne saurait être tenue de procéder aux modifications souhaitées.

A compter de la date du départ, toute demande de modification et/ou de non réalisation de toute ou partie des prestations du voyage ne donnera lieu à aucun remboursement des prestations initiales. Toute nouvelle prestation demandée au cours du voyage sera à payer préalablement auprès d'Allibert ou des prestataires désignés.

##### **5.3.3. Cas particuliers**

Toute demande de modification portant sur la date de départ et/ou de retour, pourra donner lieu à la facturation de frais supplémentaires imposés par nos prestataires et qui vous seront répercutés.

#### **5.4. Cession de contrat**

Conformément à l'article R.211-7 du Code du Tourisme, vous avez la possibilité de céder votre contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que vous pour effectuer le voyage tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Vous êtes tenu d'informer Allibert de votre décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception et au plus tard sept jours avant le début du voyage. En tout état de cause, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement du paiement du prix du voyage.



## **6/ Annulation du fait d'Allibert**

### **6.1. Nombre de participants insuffisant**

Compte tenu des spécificités des voyages proposés par Allibert, un nombre minimum de participants par voyage peut être imposé. Ce nombre est alors précisé dans la fiche technique du voyage. Nous pouvons exceptionnellement être contraints d'annuler un départ si le nombre minimum de participants n'est pas atteint. Cette décision vous sera communiquée au plus tard :

- 20 jours avant le début du voyage ou du séjour dans le cas de voyages dont la durée dépasse 6 jours ;
- 7 jours avant le début du voyage ou du séjour dans le cas de voyages dont la durée est de 2 à 6 jours ;
- 48 heures avant le début du voyage ou du séjour dans le cas de voyages ne durant pas plus de 2 jours. Une solution de remplacement pourra vous être proposée. Dans le cas où les alternatives proposées ne vous conviennent pas, vos versements vous seront intégralement restitués, sans autres indemnités. Tous les frais engagés par vous restent à votre charge (achat de billets de transport, hôtel, matériel nécessaire au voyage, frais administratifs).

### **6.2. Annulation ou modification de prestations en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables**

Allibert peut être amenée à modifier le programme d'un voyage et/ou annuler le voyage en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables, et notamment pour des raisons liées au maintien de la sécurité des voyageurs ou en raison de l'injonction d'une autorité administrative. Dans un pareil cas, Allibert se réserve notamment le droit de modifier les dates, les horaires ou les itinéraires prévus si elle juge que la sécurité du voyageur ne peut être assurée, et ce sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnité, autre que le remboursement des prestations non réalisées.

## **7/ Modalités particulières applicables aux voyages « Liberté »**

### **7.1. Documents fournis par Allibert**

Avant la date de départ et après le paiement de la totalité du prix du voyage, Allibert adressera aux voyageurs, sur la base d'un dossier pour 4 participants, les documents suivants :

- le guide de voyage comprenant un descriptif des étapes de chaque jour avec les repères et les indications de balisage si elles existent ;
- les numéros de téléphone des contacts utiles sur place ;
- les bons de réservation pour les transferts, les hébergements et le transport des bagages ;
- la carte correspondante, ou le fond de carte numérisé.

Avertissement : le guide de voyage est établi selon les derniers éléments connus à la date de sa rédaction. Néanmoins, des impondérables et événements indépendants de notre volonté sont toujours possibles et peuvent entraîner une

modification sur place.

### **Si le transport aérien a été choisi avec Allibert :**

- pour un vol régulier, à réception des horaires, nous vous fournissons le billet d'avion et le dossier de voyage ;
- dans le cas particulier des vols affrétés, une convocation aérienne vous sera envoyée dans la semaine qui précède le départ ;
- pour tout billet d'avions émis avec votre accord, des frais d'annulation égaux à 100 % du prix du billet sont dus en cas d'annulation, quelle que soit la date.

### **7.2. Assurance**

Chaque voyageur déclare avoir été pleinement informé par Allibert de l'importance fondamentale de ces couvertures et de la nécessité absolue d'en être muni avant le départ. En conséquence, la responsabilité d'Allibert ne saurait être recherchée si un ou plusieurs voyageur(s) n'a/n'ont pas souscrit d'assurance annulation et/ou d'assistance ou a/ont souscrit une convention d'assurance insuffisante.

## **8/ Responsabilité**

### **8.1. Responsabilité civile professionnelle**

Conformément à la réglementation de la profession Allibert est assurée en Responsabilité Civile Professionnelle auprès d'Allianz IARD - 1 cours Michelet CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex.

### **8.2. Responsabilité d'Allibert**

Allibert ne pourra être tenue pour responsable des conséquences des événements suivants :

Perte ou vol des billets de transport par le(s) voyageur(s).

Défaut de présentation auprès des autorités et/ou transporteurs [compagnies aériennes etc.] des documents administratifs et/ou sanitaires requis pour entreprendre le voyage et/ou franchir les frontières, conformément aux informations données par Allibert.

Arrivée après l'horaire prévu à l'enregistrement et/ou à l'embarquement de tout trajet de transport notamment aérien. Aucun remboursement du billet de transport ne sera dû par Allibert dans cette hypothèse.

Événements imprévisibles ou inévitables d'un tiers tels que : guerres, troubles politiques, grèves extérieures à Allibert, émeutes étrangères à Allibert, incidents techniques ou administratifs extérieurs à Allibert, encombrement de l'espace aérien, intempéries, retards (y compris dans les services d'expédition du courrier...), pannes, pertes ou vols de bagages ou d'autres effets personnels des voyageurs.

Annulation imposée par des circonstances exceptionnelles et inévitables, et/ou pour des raisons liées au maintien de la sécurité des voyageurs, et/ou injonction d'une autorité administrative : dans cette hypothèse, Allibert se réserve le droit de modifier les dates, les horaires ou les itinéraires prévus à l'effet d'assurer la sécurité des voyageurs, sans recours possible de ces derniers.

En cas de mise en jeu de la responsabilité d'Allibert en raison des agissements des prestataires, il sera

fait application des limites de dédommagement prévues par les conventions internationales, conformément à l'article L 211-17-IV du Code du Tourisme. Sauf en cas de préjudices corporels, la responsabilité financière maximale d'Allibert sera égale à trois fois le prix total du voyage.

Nous vous rappelons que la personne qui effectue l'inscription au nom et pour le compte des différents voyageurs au voyage s'engage à transmettre à chaque voyageur les informations fournies par Allibert concernant le voyage de sorte qu'Allibert ne puisse être tenue pour responsable de tout défaut ou omission dans la transmission de ces informations.

### **8.3. Risques encourus**

Nous vous rappelons qu'Allibert organise des voyages sportifs, en terrain naturel dits "d'aventure", qui peuvent donc être plus ou moins éloignés des infrastructures d'assistance et dans des régions difficiles d'accès.

Chaque voyageur doit se conformer aux conseils donnés dans les fiches techniques et par le guide-accompagnateur, ou dans le carnet de route. Chaque voyageur doit être conscient qu'il peut courir des risques de tout ordre dus aux conditions locales (mauvais état des routes et moyens de communication, éloignement des centres médicaux, situation politique ou sanitaire, etc.). Il les assume en toute connaissance de cause. De même, Allibert ne saurait être responsable de l'imprudence individuelle d'un ou de plusieurs voyageur(s), Allibert se réservant le droit d'exclure, à tout moment, un ou plusieurs voyageur(s) dont le comportement mettrait en danger la sécurité du groupe ou son bien-être, sans qu'aucune indemnité ne soit due au voyageur.

### **8.4. Conditions particulières applicables aux voyages « Liberté »**

Le circuit s'effectue, dans la majorité des cas, sans accompagnateur et, à ce titre, sous l'entière responsabilité de chaque voyageur.

Chaque voyageur devra notamment :

- être capable de se repérer sur une carte avec du matériel d'orientation (boussole, GPS) ;
- se repérer à l'aide des balises éventuelles, des indications du dossier de voyage, et des cartes mises à sa disposition ;
- choisir un horaire de départ adapté à la durée des étapes et au rythme de marche de chaque voyageur, laissant un large créneau de sécurité ;
- se renseigner quotidiennement sur les conditions météorologiques, ainsi que sur les conditions de sécurité ;
- se présenter aux dates prévues dans les lieux d'hébergement indiqués au programme ;
- emporter l'équipement nécessaire à la réalisation du programme (l'équipement décrit par Allibert constitue un minimum conseillé) ;
- être en possession des polices d'assurance et d'assistance souscrites, ainsi que des documents administratifs et de police nécessaires (visa, passeport...) ;
- connaître les premiers gestes de secours d'urgence.



En cas d'obstacle au déroulement du programme prévu, nous vous invitons à prendre contact avec le correspondant d'Allibert, dont les coordonnées figurent dans le dossier de voyage. Il est conseillé aux voyageurs de posséder un téléphone portable utilisable depuis le pays concerné. Toute modification du programme à l'initiative d'un ou plusieurs voyageur(s) est réalisée sous sa/leur propre responsabilité et à ses/leurs frais.

Ainsi, le circuit s'effectuant sans accompagnateur, la responsabilité d'Allibert ne saurait être engagée, notamment :

- en cas d'inobservation de l'une des recommandations précitées par un ou plusieurs voyageur(s) ;
- en cas d'erreur d'itinéraire commise par le(s) voyageur(s), de faute et/ou imprudence personnelle du/es voyageur(s) ;
- en cas d'incident ou d'accident survenu au cours du voyage non imputable à Allibert.

## **9/ Conditions de transport**

### **9.1. Identité du transporteur**

L'identité du ou des transporteurs susceptible(s) d'assurer vos transports au cours de votre voyage figure sur le descriptif du voyage (page web) ou la fiche technique du voyage. En cas de modification intervenant après votre inscription, Allibert s'engage à vous communiquer par tous moyens, dès qu'elle en aura connaissance, tous changements dans l'identité du ou des transporteurs, en particulier aérien(s). Conformément à notre obligation, nous vous informons que la liste européenne des compagnies aériennes interdites peut être consultée sur le site [http://ec.europa.eu/transport/modes/air/safety/air-ban\\_fr](http://ec.europa.eu/transport/modes/air/safety/air-ban_fr)

### **9.2. Changement d'horaires des transports**

Nous ne connaissons pas les horaires exacts de vos transports (Ex. : vols) au moment de la diffusion de notre offre de voyages. Pour vous permettre d'appréhender la durée effective de votre séjour et sauf autre précision dans le descriptif du voyage, le premier et le dernier jour du voyage sont généralement consacrés au transport.

Pour le transport aérien, nous vous informons que les horaires des vols peuvent varier jusqu'au départ du voyage et ce en fonction des autorisations de trafic données par les autorités compétentes aux compagnies. Pour éviter tout risque de confusion, nous vous communiquons les horaires dès qu'ils sont confirmés par la compagnie aérienne.

Les temps d'escales sont déterminés par les compagnies aériennes selon leurs plans de vol et ils peuvent être modifiés pour des motifs inhérents à la réglementation et à des circonstances extérieures au transporteur, sans que cela puisse constituer un motif d'annulation sans frais.

Tout vol peut intervenir à n'importe quelle heure du jour prévu et peut impliquer de se présenter à l'aéroport quelques heures avant le commencement de ce jour et au maximum 3h avant.

### **9.3. Changement d'itinéraire, de gare, port et/ou d'aéroport**

Tout transporteur peut être amené à modifier sans préavis non seulement les horaires mais aussi l'itinéraire ainsi que les gares, ports et/ou aéroports de départ et de destination, notamment du fait d'incidents techniques, climatiques ou politiques extérieurs à Allibert ou de grèves extérieures à Allibert. Ces événements peuvent entraîner des retards, des annulations, ou des escales supplémentaires, changement d'appareils, de parcours. En cas de transport aérien, le voyageur détenant une carte d'embarquement demeure sous la protection et sous l'assistance de la compagnie aérienne.

### **9.4. Non réalisation de la prestation de transport**

En cas de non réalisation de la prestation de transport réservée du fait du voyageur, pour tout motif extérieur à Allibert, le billet de transport aller et/ou retour sera annulé par le transporteur. Le voyageur devra alors, pour pouvoir réaliser le déplacement, acheter à ses frais un ou plusieurs titres de transport. Pour les billets de transport aériens, les taxes d'embarquement des billets non utilisés sont remboursées sur demande (art L 224-66 C. consom.).

### **9.5. Retard / Annulation des prestations de transport**

En cas de retard dans le transport au départ ou au retour du voyage, et/ou dommage ou perte de bagages, refus d'embarquement, et/ou annulation de vol par la compagnie, nous recommandons au voyageur, pour lui permettre de faire valoir ses droits, de conserver tous les documents originaux (billets, cartes d'embarquement ou étiquette bagage...) et de solliciter du transporteur tout justificatif écrit.

Dans le cas où le(s) voyageur(s) décide(nt) de renoncer au voyage en raison de la survenance des modifications ci-dessus énoncées alors qu'elles n'affectent pas l'un des éléments essentiels du voyage, il lui sera facturé les frais d'annulation visés à l'article 5.1 ci-dessus.

### **9.6. Bagages**

La compagnie aérienne est seule responsable des dommages, vol, perte ou retard des bagages qui lui sont confiés. C'est auprès de ce transporteur que vous devez déclarer le sinistre le plus rapidement possible. Les conventions internationales définissent les indemnités dues par le transporteur aérien en cas de perte ou d'endommagement des bagages.

Au cours du voyage, les bagages peuvent également être transportés par des moyens rudimentaires (dos de mule ou de chameau, toits de 4x4) et doivent être adaptés à ces conditions. Allibert ne versera aucune indemnisation en cas de détérioration. Chaque voyageur est tenu de conserver à tout moment avec lui et sous sa responsabilité les objets fragiles et précieux (lunettes, appareils électroniques, documents, etc.). Chaque voyageur doit veiller à la présence de ses bagages lors de l'organisation des transferts.

### **9.7. Acheminement avant le départ et au retour du voyage**

Pour chaque voyageur qui organise seul ses

prestations pré et post acheminement (transport, hôtel...) jusqu'au lieu de commencement du voyage et jusqu'à votre domicile au retour du voyage, Allibert recommande d'acheter des prestations (titres de transport et autres...) modifiables et/ou remboursables et de prévoir des temps de transfert entre aéroports/ports/gares raisonnables.

En cas de survenance d'un fait imprévisible ou inévitable d'un tiers ou du fait du voyageur, qui modifierait les prestations du voyage souscrites chez Allibert et/ou impliquerait la modification des prestations réservées par le(s) voyageur(s) (non incluses dans votre voyage), Allibert ne saurait être tenue de rembourser les frais induits.

## **10/ Informations Personnelles**

Les informations que vous nous transmettez sont enregistrées dans un fichier informatisé par Allibert Guides de Haute Montagne, SAS immatriculée au RCS de Grenoble sous le numéro 340 110 311, dont le siège social est situé au rue de Longifan 38530 Chapareillan, en sa qualité de responsable de traitement. Certaines informations doivent être obligatoirement fournies à Allibert Guides de Haute Montagne lors de votre demande en vue de la souscription d'un voyage ; elles sont signalées de manière visible par un astérisque. A défaut de les fournir, vos demandes ne pourront malheureusement pas être traitées. Les autres informations demandées sont facultatives. Le traitement de vos données personnelles est nécessaire pour nous permettre de vous proposer les prestations d'un contrat ayant pour objet la réalisation d'un voyage. Les informations personnelles collectées sont utilisées pour vous permettre d'accéder à toutes les informations concernant vos demandes de voyage ou vos voyages, l'exécution de vos demandes [devis, réalisation de prestations de voyage], vous proposer des services ou offres similaires susceptibles de vous intéresser, réaliser des statistiques, vous inscrire à votre demande à des newsletters et vous communiquer avec votre accord des informations relatives à Allibert Guides de Haute Montagne et ses partenaires (nouveautés, produits et services, prospection commerciale et offres personnalisées). Nous tenons à vous informer qu'afin de permettre l'exécution de votre commande de prestations de voyage, vos données seront communiquées aux sociétés affiliées du Groupe et partenaires de Allibert Guides de Haute Montagne, fournisseurs des prestations de services réservées (hôteliers, transporteurs...) ou aux prestataires techniques (informatique, hébergement, distribution d'emails, prestataire de paiement en ligne etc.), lesquels pourront être situés hors de l'Union Européenne. Nos sociétés affiliées et/ou partenaires s'engagent à n'utiliser vos données personnelles que pour exécuter certaines tâches indispensables à la réalisation de votre voyage, dans le strict respect de vos droits en matière de protection des données personnelles et conformément à la législation en vigueur. Allibert Guides de Haute Montagne s'engage à ne pas transférer ni vendre des données à caractère personnel vous concernant à des tiers non partenaires.

Vos données sont conservées le temps de notre relation contractuelle et pour la durée nécessaire



pour répondre à une obligation légale ou réglementaire. En tout état de cause, en l'absence de contact émanant de votre part pendant une durée de cinq ans, vos données personnelles seront archivées pendant cinq ans supplémentaires avant leur suppression définitive ou leur anonymisation.

Conformément à la loi informatique, fichiers et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition (notamment à l'envoi de communications marketing), de rectification, de limitation et de suppression ainsi qu'un droit à la portabilité sur les données nominatives vous concernant. Vous disposez également d'un droit de définir des directives relatives au sort de vos données personnelles après votre décès. Ces droits s'exercent par courrier postal à l'adresse suivante : Allibert Service Relations Clients – rue de Longifan 38530 Chapareillan.

Allibert Guides de Haute Montagne a nommé un Délégué à la Protection des Données dont les coordonnées sont : Allibert - Service du Délégué à la Protection des Données, rue de Longifan 38530 Chapareillan - dpd@allibert-trekking.com .

Vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL si vous considérez que nous ne respectons pas les réglementations applicables en matière de données personnelles.

Pour plus d'informations sur notre manière de collecter et traiter vos données personnelles, veuillez consulter notre politique en matière de confidentialité et de cookies accessible sur le Site, rubrique « Confidentialité et Cookies ».

Conformément à l'article L 223-2 du Code de la Consommation vous avez la possibilité de vous inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique.

## **11/ Réclamation**

### **11.1 En cours de voyage**

Nous vous invitons à contacter Allibert si vous constatez une non-conformité dans la réalisation des prestations de votre voyage, en composant notre numéro d'urgence dont les coordonnées vous seront communiquées sur les documents remis par Allibert. En cas de réclamation, il sera, le cas échéant, tenu compte de votre absence de signalement de toute non-conformité dans la réalisation des prestations au cours de votre voyage dès lors qu'elle pourrait avoir des conséquences financières.

### **11.2 Après votre voyage**

Chaque voyageur a la possibilité d'adresser une réclamation sur les conditions de réalisation des prestations de son voyage par écrit à Allibert, rue de Longifan, 38530 Chapareillan – dans les meilleurs délais suivant la date de retour du voyage, accompagnée des pièces justificatives. Après avoir saisi notre Service Clients et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai maximum de 60 jours, le voyageur peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées sont les suivantes : MTV Médiation Tourisme Voyage – BP 80 303 – 75 823 Paris Cedex 17. Toutes les modalités de saisine sont également disponibles sur le site internet:

[www.mtv.travel](http://www.mtv.travel).

## **12/ Modifications des conditions de vente**

Allibert se réserve le droit de modifier ou de mettre à jour les présentes conditions de vente à tout moment sans préavis. La version en vigueur est affichée sur le Site. La version des conditions de vente applicable à la réservation du voyage est celle en vigueur au jour de la réservation.

## **13/ Droits du Voyageur**

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme.

Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. Allibert Guides de Haute Montagne sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble.

En outre, comme l'exige la loi, Allibert Guides de Haute Montagne dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

### **Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le code du tourisme :**

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait.

L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.

Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.

Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans

payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.

En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.

Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.

Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.

L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.

Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. Allibert Guides de Haute Montagne a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès d'ATRADIUS Credit Insurance NV (RCS Nanterre 417 498 755) 44 avenue Georges Pompidou 92596 – Levallois-Perret Cedex.

Les voyageurs peuvent prendre contact avec cette entité (<https://atradius.fr/demande-de-renseignement.html>) si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité d'Allibert Guides de Haute Montagne.

Le texte de transposition de la directive (UE) 2015/2302 en France est accessible sur le site internet de Légifrance à l'adresse suivante [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr) rubrique « Les codes en vigueur » / « Code du Tourisme ».

## **Conditions de vente mises à jour au 1er juillet 2018**

ALLIBERT TREKKING ZA de Longifan 38530 Chapareillan

Nom commercial de ALLIBERT – GUIDES DE HAUTE MONTAGNE, SAS au capital de 618 000 € - RCS Grenoble 340 110 311

Immatriculation Atout France (79/81 rue de Clichy, 75009 PARIS) N° IM 038100054

Garant : ATRADIUS Credit Insurance N.V., 44, avenue Georges-Pompidou, 92596 LEVALLOIS-PERRET CEDEX

RCP : ALLIANZ 1 cours Michelet – CS 30051 – 92076 Paris la Défense Cedex.

Code APE 7911 Z - Agrément Jeunesse et Sports : 03895ET0009 - IATA : 202 84 725 - n° Orias 19000715 [www.orias.fr](http://www.orias.fr)